

Editorial

Au service des communes et de la population

Les déchets ne sont plus éliminés, ils sont gérés. Le SEOD, syndicat intercommunal de gestion des déchets du district de Delémont, est au service des habitantes et des habitants de la région. Ses résultats financiers positifs ont fait l'objet d'un récent article dans le *Quotidien jurassien*. Les perspectives 2022 sont également réjouissantes avec un bénéfice de plus d'un million de francs.

Ces résultats permettent au SEOD de maintenir des prix bas dans plusieurs domaines. Par exemple, les coûts d'élimination des ordures ménagères sont supérieurs depuis plusieurs années aux montants récoltés grâce à la taxe sur les sacs ; cette taxe n'a pourtant pas été augmentée. Le traitement des déchets verts est facturé à un tarif très favorable aux communes (le plus bas de Suisse). Enfin, les projets menés par le SEOD sont intégralement financés par le bénéfice et les provisions accumulées durant des années. Ni les communes ni les habitants ne sont appelés à participer financièrement à l'acquisition des moloks, à la construction prochaine du Centre de collecte et de valorisation des déchets, ainsi qu'à l'agrandissement de la décharge de Boécourt.

Autre point positif : le SEOD va ristourner 10 francs par habitant aux communes pour des projets liés à la gestion des déchets.

Le bon fonctionnement d'un syndicat de communes implique une réelle volonté de collaboration de la part des responsables politiques. Toutes les communes ne sont pas toujours satisfaites à 100% des décisions prises mais elles assument cette solidarité. Et le SEOD a appris des expériences des dernières années. Ainsi, la participation des communes au Centre de collecte et de valorisation des déchets valorisables leur offre l'opportunité de choisir en détail les prestations qu'elles souhaitent partager ou conserver individuellement.

Le SEOD souhaite de belles Fêtes à toutes les habitantes et à tous les habitants de la région !

Michel Tobler
Président du SEOD

SOMMAIRE

- 2 Amélioration de la route d'accès à la décharge de Boécourt
- 2 Travaux d'agrandissement de la décharge avancés
- 2 Nouveau bâtiment administratif à Boécourt
- 3 Concrétisation du projet de Centre de collecte et de valorisation
- 3 Un prêt pour la centrale biogaz de Courtemelon
- 3 Les moloks bientôt installés partout
- 4 Trajet raccourci pour les ordures jurassiennes
- 4 Trop de plastique dans les déchets recyclables

SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

infos

L'ANCIENNE DÉCHARGE RENDUE À L'AGRICULTURE



Les délégué-e-s du SEOD ont accepté le 25 novembre un crédit de 650'000 francs pour la remise en état complète de l'ancienne décharge de Boécourt. Suite à ces travaux, l'ancienne décharge sera rendue à l'agriculture.

Pour ces travaux, on profitera de l'effet de synergie avec ceux qui seront effectués en parallèle pour l'agrandissement des casiers de la nouvelle décharge.

Les marnes excédentaires prélevées sur le site de l'extension seront stockées sur l'ancienne décharge.

D'autre part, les machines utilisées (trax, pelles mécaniques, dumpers) seront les mêmes pour les deux chantiers.

A la fin des travaux, les lieux auront reçu une couche de terre végétale. Ils auront été ensemencés et clôturés.

Une vue de l'ancienne décharge qui sera réaménagée et rendue à l'agriculture

Le rôle de l'Assemblée des délégué-e-s

Le 25 novembre dernier, l'Assemblée des délégué-e-s du SEOD a été informée et a pris des décisions sur les quatre grands projets du syndicat de communes.

Les délégué-e-s représentent les Conseils communaux de chacune des communes du district de Delémont. Deux exceptions : Ederswiler n'est pas membre alors que la commune bernoise de La Scheulte appartient au SEOD.

L'Assemblée des délégués constitue le « législatif » du SEOD tandis que le comité exerce des activités « exécutives ». Elle se réunit deux fois par année.

Le comité est lui aussi constitué de conseillers communaux réunis quatre fois par année.

Enfin, le bureau du comité traite les affaires courantes.

DÉCHARGE
DE BOÉCOURT

RÉFECTION DE LA ROUTE D'ACCÈS

Les personnes qui ont apporté leurs déchets à la décharge de Boécourt et qui ont croisé un camion en ont fait l'expérience : l'opération n'est pas sans risque sur une route d'une largeur de 4 mètres !

La route d'accès à la décharge de Boécourt a été refaite au début des années 2000 par les Ponts et Chaussées de l'époque, qui ont pris en charge la totalité des dépenses. Ce chemin a été utilisé plusieurs années pour acheminer les déchets en provenance des tunnels de l'A16 qui étaient entreposés à la décharge des Boulies à Séprais. Après plus de 20 ans d'utilisation et avoir souffert des

intempéries de l'été 2021, il est devenu urgent d'entreprendre des travaux pour sécuriser la circulation qui peut atteindre 200 véhicules par jour (dans les 2 sens).

La route est aujourd'hui fissurée à plusieurs endroits et les accotements présentent des trous parfois profonds qui rendent la circulation dangereuse lors de croisements. Il est prévu de réparer la route

sur une longueur de 1'100 m. La largeur du ruban de bitume ne changera pas mais les accotements seront stabilisés. La somme nécessaire aux travaux sera prochainement soumise au comité du SEOD. Cette dépense sera financée par les fonds propres du SEOD.

Croisement pas évident sur la route en mauvais état d'accès à la décharge de Boécourt.

La situation peut être très compliquée quand deux camions se croisent.



AGRANDISSEMENT DES CASIERS DE STOCKAGE



Le talus à l'arrière de l'image sera creusé pour étendre le potentiel de dépôts à la décharge.

L'extension de la décharge de Boécourt a été prévue pour récupérer des déchets spécifiques pendant 30 ans. Il s'agit des mâchefers issus des usines d'incinération et des déchets pollués provenant du canton du Jura.

En accord avec les Autorités cantonales, le SEOD a accepté d'accueillir durant cinq ans des mâchefers provenant des cantons de Genève et de Fribourg.

A partir de 2023, Boécourt recevra également les mâchefers produits à La Chaux-de-Fonds par la combustion des ordures ménagères jurassiennes.

Afin de faire face à cet afflux accéléré mais limité dans le temps de mâchefers supplémentaires, les délégué-e-s des communes ont accepté une anticipation des étapes d'agrandissement des casiers destinés à leur accueil.

Dans la foulée, ils ont aussi approuvé l'agrandissement anticipé du casier pour les déchets inertes jurassiens. Sa capacité permettra d'accueillir ces déchets pour au moins les 10 prochaines années. Les deux agrandissements étaient prévus dans la planification de la décharge de Boécourt. Ils ont simplement été avancés et coûteront 550'000 francs. Notons que l'accueil de mâchefers extérieurs au Jura durant cinq ans aura des conséquences positives sur le budget du SEOD avec également des effets indirects pour les communes (voir l'éditorial en page 1).

NOUVEAU BÂTIMENT ADMINISTRATIF

Le nouveau bâtiment administratif du SEOD est en fonction depuis fin avril 2021 à la décharge de Boécourt.

Le SEOD peut ainsi compter sur un lieu qui groupe l'ensemble des collaborateurs de l'administration et de l'exploitation. Jusqu'alors, le SEOD ne disposait pas de bureaux et l'administration était effectuée au domicile des employés.

Le bâtiment se situe à l'entrée de la décharge. Il s'agit d'une construction à ossature bois, équipée de panneaux photovoltaïque et d'une pompe à chaleur. Il a coûté 700'000 francs. A l'étage se

trouvent deux bureaux pour les services administratifs ainsi qu'une salle de réunion pour les diverses séances du bureau et du comité du SEOD. Les bureaux du personnel d'exploitation sont groupés au rez-de-chaussée, avec une baie vitrée donnant sur la balance. La balance possède une barrière et des caméras qui permettent d'identifier les véhicules ainsi que leur chargement. En bas se trouvent aussi les vestiaires, sanitaires et locaux techniques.



Le nouveau bâtiment administratif du SEOD à l'entrée de la décharge de Boécourt.

DÉCHETS VALORISABLES

INFORMATIONS SUR LE CENTRE DE COLLECTE ET DE VALORISATION



Le dossier d'un Centre de collecte et de valorisation (CCV) des déchets valorisables des communes du district a franchi une nouvelle étape le jeudi 25 novembre lors de l'Assemblée des délégué-e-s du SEOD. Les délégués ont pris connaissance d'une convention qui permet à chaque commune de fixer elle-même le niveau de prestations qu'elle attend du futur CCV.

Le tracé d'accès au futur Centre de collecte et de valorisation du district, à 200 mètres de l'autoroute (à gauche, la centrale de la Transjurane).

Selon la Loi sur les déchets et sur les sites pollués, les communes doivent « organiser la collecte séparée des déchets urbains valorisables dont l'élimination n'incombe pas à des tiers en vertu de la législation fédérale, et veillent à leur élimination appropriée ».

L'expérience récente du projet de déchèterie régionale rejeté par une majorité de communes a montré

les limites d'une uniformisation du traitement des déchets valorisables. Le SEOD en a tiré les leçons et les communes membres ont convenu d'une collaboration « à la carte ».

Les conseils communaux de chacune d'entre elles ont fait le choix des prestations qu'ils attendent du CCV et des services qu'elles souhaitent assumer elles-mêmes. Le CCV sera construit sur le territoire

de la commune de Delémont, à proximité immédiate de la sortie autoroutière des Prés-Roses.

Les communes récolteront la partie choisie des déchets dans le cadre d'écopoints décentralisés.

Les déchets déposés dans les écopoints communaux seront centralisés et traités par le CCV.

A noter que l'appellation CCV est provisoire. ■

UN PRÊT POUR LA CENTRALE BIOGAZ DE COURTEMELON

Il n'y a toujours pas de centrale biogaz dans la Vallée de Delémont. A l'exception d'une production de biogaz à Bourrignon, toutes les autres centrales jurassiennes sont situées en Ajoie. Lorsqu'on parle biogaz dans la Vallée, tous les regards se tournent vers Courtemelon.

Le 26 juin 2017 déjà, l'Assemblée des délégué-e-s du SEOD avait voté un prêt d'un million de francs aux agriculteurs porteurs du projet. Mais la politique fédérale dans le domaine de l'énergie a connu de nombreux soubresauts. Dans ces conditions instables, le choix a été fait de produire du biogaz destiné au réseau des localités voisines plutôt que de l'électricité. Objectif : réduire le CO₂ issu de la combustion du gaz naturel fossile.

Le projet de biogaz entre désormais dans sa phase de réalisation. Les gabarits sont visibles au Nord des bâtiments.

La société EcoBioVal Sàrl a été créée par les agriculteurs et c'est cette société qui financera, construira et exploitera l'installation. Lors de la séance du 25 novembre dernier, l'Assemblée des délégué-e-s du SEOD a accepté de verser un prêt de 976'000 francs aux agriculteurs porteurs du projet. A noter la prise en charge par EcoBioVal Sàrl du coût des études préalables menées par le SEOD.

Le SEOD a voulu « sécuriser » son prêt : les factures des taxes de traitement des déchets verts aux communes transiteront par le SEOD. Cela lui permettra de prélever les intérêts et le remboursement directement sur ces montants.

La compensation de créances est admise par EcoBioVal Sàrl.

Une telle collaboration entre autorités publiques et entrepreneurs est souhaitée par la Confédération.

Récemment encore, la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a lancé un appel pour des initiatives porteuses en matière de production d'énergie locale et renouvelable.

D'autre part, la production locale de gaz permettra d'éviter les grands écarts de tarifs pratiqués actuellement sur les marchés internationaux. ■

LES MOLOKS INSTALLÉS PRESQUE PARTOUT

La gestion des sacs à ordures franchira d'ici quelques mois un nouveau pas dans le district de Delémont.

Sur les 193 moloks prévus lors du lancement du projet par le SEOD, 175 ont été posés en date du 11 novembre 2021.

Grâce aux moloks, la récolte des sacs a été modifiée, simplifiée et rationalisée. Elle est plus hygiénique aussi. Les sacs ne sont plus déposés au bord des routes, les camions effectuent moins de déplacements parfois dangereux dans les rues, et le ramassage coûte moins cher.

Trois moloks seront encore installés cette année dans le Val-Terbi, deux à Vicques et un à Courchapoix. Les permis sont déposés pour 8 moloks à Glovelier.

Enfin, les permis sont déposés et les oppositions sont actuellement en traitement à Courrendlin (5 moloks) et à Develier (2 moloks).

La pose de moloks dans les communes a fait l'objet d'une décision des délégué-e-s du SEOD le 16 juin 2016.

Une somme de 1,478 million avait été votée à cet effet. La diminution des frais de ramassage permettra de maintenir la taxe sur les sacs à ordures à son niveau actuel.



Cet investissement concerne toutes les communes du district sauf la ville de Delémont qui fera l'objet d'un traitement séparé. ■



Ordures jurassiennes : PAR RAIL JUSQU'À LA CHAUX-DE-FONDS

Les sacs à ordures qui quittent le canton du Jura sont acheminés par le rail à l'usine d'incinération de Vadec à La Chaux-de-Fonds.



Les containers transportés par les CJ depuis Glovelier sont chargés sur des camions à l'entrée de La Chaux-de-Fonds.

La création en 2017 de la plate-forme de transbordement de Bellevue (2 km avant la ville, à gauche de la route) a permis de soulager le centre-ville de La Chaux-de-Fonds du passage de plus de 1600 camions par année.

Depuis quatre ans, les déchets jurassiens n'entrent plus en train au centre-ville pour en ressortir par camion.

Ce que les automobilistes qui quittent La Chaux-de-Fonds en direction de la Cibourg peuvent voir en moyenne trois fois par jour : le ballet entre train et camion pour charger ou décharger les bennes en provenance du canton du Jura et du Jura bernois.

En 2020, pas moins de 15'665 tonnes de déchets sont arrivées à Bellevue en provenance de Glovelier et de Tavannes à bord de 440 trains.

On imagine facilement les effets positifs d'un tel transport ferroviaire sur l'environnement.

LES GRANDS CHIFFRES DE VADEC

- ▶ 112'679 tonnes de déchets incinérables traités
- ▶ 9411 tonnes de déchets verts récoltés et compostés
- ▶ 8900 tonnes de verre géré par Vadec
- ▶ 3940 tonnes de papier
- ▶ 9096 tonnes de carton

D'autre part, 11'100 tonnes sont réparties de Bellevue en direction de Tavannes. Il s'agit des mâchefers (ou cendres issues du four). A partir de 2023, une partie des mâchefers seront stockés à la décharge de Boécourt, notamment ceux produits par les ordures jurassiennes.

La plate-forme de Bellevue démontre la volonté de Vadec d'investir systématiquement dans la protection de l'environnement et la qualité de vie de la population. L'entreprise en a fait un principe qui peut être consulté dans sa charte (www.vadec.ch / en savoir plus / charte).

QUE FAIRE AVEC LE PLASTIQUE ?

De très nombreux appels arrivent quotidiennement au numéro de téléphone d'« Arc jurassien déchets », le 0842 012 012. Ils concernent des questions et demandes multiples en relation avec la récolte et le tri des déchets, notamment sur le plastique. « Arc jurassien déchets » rassemble, avec Vadec, l'ensemble des régions et cantons de l'Arc jurassien jusqu'à Yverdon.

Même si la population accepte et applique en général les règles concernant la gestion des déchets, des questions restent ouvertes. Chaque commune distribue à ses habitants un « MEMODéchets » adapté aux conditions locales. Le site internet portant le même nom offre toutes les informations nécessaires à une bonne compréhension des directives et principes relatifs à la récolte et au tri des déchets.

Aujourd'hui, tout le monde ou presque sait que seuls les déchets non-recyclables entrent dans les sacs à ordures. Les autres déchets doivent être triés. Certaines communes ramassent les déchets recyclables, d'autres demandent à leurs habitants de se rendre dans des écopoints ou des déchèteries. Un tri de bonne qualité est nécessaire pour le recyclage efficace des divers déchets.

La population est-elle réellement prête pour un tri permanent et correct ? La réponse est : « oui mais ». Le « mais » concerne la présence trop fréquente de plastique dans de nombreuses catégories de déchets. On en trouve en particulier dans les recyclables et plus particulièrement dans les déchets verts ou dans le papier et le carton.

A l'heure actuelle, dans l'attente d'une forme satisfaisante de recyclage, le plastique doit être mis dans les sacs à ordures taxés.

Autre problème à signaler : les sacs biodégradables jetés dans les déchets verts. Leur dégradation est beaucoup trop lente.

Il est demandé à la population de les séparer afin de ne pas provoquer du travail supplémentaire pour les employés chargés de produire du compost sur la base des déchets verts.

Trop de plastique dans les déchets recyclables, ici avec des déchets verts.



Pour trouver les plans de ramassage et les informations sur les déchets de chaque commune, cliquer sur www.memodechets.ch

La décharge de Boécourt est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, sauf jours fériés, ainsi qu'un samedi sur deux, de début avril à début novembre (voir les dates exactes sur le site du SEOD à l'onglet « décharge de Boécourt »).

Il y a toujours des travaux en cours à la décharge de Boécourt. Veuillez suivre la signalisation et soyez prudent. Merci de respecter les distances et les directives pour éviter la propagation du Covid-19.

Le centre des déchets carnés de Sohyères est ouvert pour tous les clients du lundi au samedi de 9h30 à 11h30, sauf jours fériés.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable : Philippe Zahno, philippe.zahno@zahnocommunication.ch, 079 459 72 85
Photographies : SEOD, Philippe Zahno
Conception graphique : Ivan Brahier, Atelier Rue du Nord, Delémont
Impression : Pressor SA, Delémont

Le label FSC (Forest Stewardship Council) garantit aux consommateurs que le papier provient de forêts aménagées de façon durable.